

CALENDRIER FINANCIER 2023-2024

- Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre : **Mardi 23 janvier 2024**, après bourse
- Assemblée Générale : **Jeudi 14 mars 2024**
- Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre : **Mardi 23 avril 2024**, après bourse
- Résultats du 1^{er} semestre : **Jeudi 23 mai 2024**, après bourse (*Webcast*)
- Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre : **Mardi 23 juillet 2024**, après bourse
- Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre : **Mardi 22 octobre 2024**, après bourse
- Résultats annuels de l'exercice : **Mardi 03 décembre 2024**, avant bourse (*Présentiel*)

CALENDRIER DE PUBLICATION DES RESULTATS 2023/2024

	Dates de diffusion	Périodes de fenêtres négatives ¹	Périodes d'embargo ²
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	<u>Mardi 23 janvier 2024</u> , après bourse	Du lundi 8 janvier 2024 Au mercredi 24 janvier 2024 inclus	Du samedi 13 janvier 2024 Au mardi 23 janvier 2024
Assemblée Générale	<u>Jeudi 14 mars 2024</u> ,	-	-
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre	<u>Mardi 23 avril 2024</u> , après bourse	Du lundi 8 avril 2024 Au mercredi 24 avril 2024 inclus	Du samedi 13 avril 2024 Au mardi 23 avril 2024
Résultats du 1 ^{er} semestre	<u>Jeudi 23 mai 2024</u> , après bourse (Webcast)	Du mardi 23 avril 2024 Au vendredi 24 mai 2024 inclus	Du mercredi 8 mai 2024 Au jeudi 23 mai 2024
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre	<u>Mardi 23 juillet 2024</u> , après bourse	Du lundi 8 juillet 2024 Au mercredi 24 juillet 2024 inclus	Du samedi 13 juillet 2024 Au mardi 23 juillet 2024
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre	<u>Mardi 22 octobre 2024</u> , après bourse	Du lundi 7 octobre 2024 Au mercredi 23 octobre inclus	Du samedi 12 octobre 2024 Au mardi 22 octobre 2024
Résultats annuels de l'exercice	<u>Mardi 3 décembre 2024</u> , avant bourse (Présentiel)	Du dimanche 3 novembre 2024 Au mercredi 4 décembre inclus	Du lundi 18 novembre 2024 Au mardi 3 décembre 2024

¹ Délai au cours duquel les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes doivent s'abstenir de toutes opérations sur les titres Compagnie des Alpes.

Les périodes de fenêtres négatives débutent :

- 15 jours calendaires avant la publication de l'information trimestrielle et se terminent le lendemain du jour de la publication de l'information trimestrielle ;
- 30 jours calendaires avant la publication des résultats annuels ou semestriels et se terminent le lendemain du jour de l'annonce des résultats.

² Délai au cours duquel la Compagnie des Alpes s'abstient de communiquer avec les analystes, les investisseurs et les médias pour ne pas prendre le risque de divulguer une information privilégiée.

Les périodes d'embargo débutent :

- 10 jours avant la publication de l'information trimestrielle ;
- 15 jours avant la publication des résultats annuels ou semestriels.

Elles se terminent dès la publication des résultats.

Compagnie des Alpes

50-52 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Tél. : +33 1 46 84 88 00

www.compagniedesalpes.com

Société Anonyme à Conseil d'administration

au capital de 25 266 567,50 € – RCS Paris

Siret 349 577 908 00065 – APE 7010Z